

**Mémoire dans le cadre de la démarche de réflexion sur l'avenir de la forêt**

Mémoire remis au ministère des Ressources naturelles et des Forêts

Par : Anne Marie Piette

De : Montréal

6 avril 2024

## **Thème 1. Aménagement durable et productivité des forêts québécoises**

**En réponse à la recommandation du Forestier en chef, comment l'approche d'aménagement des forêts devrait-elle être adaptée pour qu'elles soient plus résilientes face aux changements climatiques? Expliquez pourquoi.**

Il est impératif de continuer à valoriser les mécanismes naturels de résilience des forêts, tels que ceux mis en œuvre dans l'aménagement écosystémique. Ces processus ne peuvent pas être négligés, étant donné que les interventions humaines en forêt peuvent soit les perturber, soit les renforcer. Il est donc crucial de tirer parti de ces mécanismes, qui sont à la fois peu coûteux et efficaces, dans la lutte contre les changements climatiques.

La plupart des actions issues des principes de l'aménagement écosystémique des forêts ont pour effet de renforcer ces mécanismes. Bien que certains aspects de l'aménagement écosystémique doivent évoluer en raison des changements climatiques, il est essentiel de ne pas rejeter totalement cette approche. Les fondements de l'aménagement écosystémique restent pertinents et doivent être réexaminés dans le contexte du renforcement de la résilience des forêts face aux changements globaux.

Une réflexion approfondie pourrait être basée sur les travaux du groupe d'experts de 2017, et une compréhension approfondie du fonctionnement des écosystèmes naturels devrait guider la formulation des mesures d'adaptation. De plus, il est nécessaire d'intégrer les perturbations naturelles dans le calcul des possibilités forestières dès le départ, plutôt que de les prendre en compte a posteriori. Cette approche permettrait d'établir une réserve de précaution pour réduire l'imprévisibilité.

**Dans quelle mesure seriez-vous favorable à l'intensification de la production forestière sur certaines portions du territoire forestier si cela permettait d'approvisionner les usines avec le même volume, sur un plus petit territoire, tout en ajoutant des territoires protégés pour la biodiversité et l'atteinte des cibles de conservation?**

Nous croyons qu'un accroissement des activités sylvicoles serait avantageux, sous réserve de respecter les points suivants :

1. Élaborer un plan de gestion des risques pour concentrer les activités sylvicoles dans les zones les moins exposées aux changements globaux.
2. Mettre en place un suivi plus strict des activités sylvicoles pour garantir leur succès.
3. La sylviculture intensive pourrait être envisagée sans qu'un zonage fixe soit requis. Toutefois, si un zonage pour la sylviculture intensive était nécessaire, il faudrait limiter la transformation du paysage à des proportions raisonnables (10%).

4. Aucun recul environnemental ne doit résulter de la sylviculture intensive au niveau du paysage, comme la diminution des vieilles forêts ou une prédominance excessive des jeunes peuplements.
5. Privilégier une sylviculture de restauration plutôt qu'une sylviculture axée sur la production de bois, afin de mettre en priorité la préservation du couvert forestier et d'éviter la dégradation des forêts.

### **Comment la production forestière pourrait-elle contribuer davantage à la séquestration de carbone et à la décarbonation de l'économie du Québec?**

La gestion forestière joue un rôle déterminant dans la quantité de carbone présente dans les forêts. Plusieurs mesures peuvent avoir un impact positif sur la gestion du carbone forestier par rapport à la situation actuelle. Par exemple, la préservation des forêts anciennes, l'extension des cycles de coupe et la réduction des coupes totales contribuent à réduire l'empreinte carbone, tout en maximisant le stockage de carbone dans la biomasse et les sols forestiers.

Les pratiques forestières axées sur le rendement en volume de bois peuvent avoir un impact négatif sur le bilan carbone des forêts. Le Bilan provincial du carbone forestier pour la période 2023-2028, établi par le Forestier en chef, démontre clairement que l'utilisation du territoire, notamment la préservation par opposition à une exploitation intensive, influence le carbone forestier et la productivité des forêts. **Il est crucial que le gouvernement élabore une stratégie de gestion du carbone forestier, dans laquelle la conservation des forêts anciennes devrait être une priorité.**

### **En réponse à la recommandation du Forestier en chef, comment devrait se faire la mise en application d'un zonage forestier priorisant la production forestière sur une partie du territoire forestier public?**

**L'utilisation accrue de la sylviculture peut se faire sans zonage.** L'introduction de zonages en milieu forestier représente une idée qui vient enlever de la flexibilité, à un moment névralgique où cette flexibilité est essentielle, pour faire face aux changements climatiques. Nous devons concentrer nos efforts de sylviculture dans des zones touchées par des perturbations naturelles, afin de limiter autant que possible la dégradation des forêts.

Si un zonage doit être mis en place, il doit s'agir d'une approche par zonage multifonctionnel. Cette approche permet d'harmoniser les usages sur un territoire donné et de définir des usages prioritaires sur ces territoires avec les utilisateurs. Bien que la production du bois doive faire partie de l'équation, elle ne doit pas être privilégiée au détriment des autres usages, sans faire l'objet de consultations avec les parties prenantes.

Il est important de ne pas exclure les zones d'aménagement intensif des lois et règlements, notamment les lois et règlements découlant de l'aménagement

écosystémique. Un passe-droit environnemental bénéficie rarement de l'acceptabilité sociale. Par ailleurs, une sylviculture intensive peut se pratiquer dans le cadre de l'aménagement écosystémique, comme le montre un rapport datant de 2013<sup>1</sup>.

## **Thème 2. Approvisionnement en bois**

### **Quelles améliorations pourraient être apportées au format, au contenu et au processus des plans d'aménagement forestier produits par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts?**

Afin d'assurer la réalisation des objectifs des stratégies régionales de production de bois, un suivi des objectifs et des résultats devrait être intégré dans les Plans d'aménagement forestier intégrés tactiques. Cette obligation devrait être enchâssée dans la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier.

### **Quelles améliorations pourraient être apportées aux types de droits forestiers existants?**

Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts doit amorcer un processus de réconciliation sincère avec les Nations autochtones, menant à des ententes de gestion territoriale et de gestion des ressources et du territoire.

## **Thème 3. Conciliation des usages**

### **Quels changements pourraient être apportés afin que les mécanismes de participation en place permettent de mieux prendre en compte les valeurs et les besoins exprimés par les personnes et organismes concernés par la gestion des forêts publiques?**

Les tables de gestion intégrée des ressources et du territoire travaillent actuellement avec des acteurs stratégiques, mais aussi des acteurs opérationnels. Il faut ajouter un mécanisme de consultation régionale, qui serait davantage au niveau stratégique. Avant, les commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire occupaient ce rôle. Il faut recréer une instance de consultation similaire, qui travaille sur des enjeux stratégiques régionaux. De même, cette instance doit pouvoir parler d'aménagement du territoire et de gestion de toutes les ressources du territoire, et non pas uniquement d'aménagement forestier, comme le font les tables de gestion intégrée des ressources et du territoire.

## **Thème 4. Développement économique et retombées régionales**

### **Quels changements pourraient être apportés pour que la forêt contribue davantage au développement économique, aux emplois et aux retombées régionales?**

---

<sup>1</sup> Groupe d'experts sur la sylviculture intensive de plantations, 2013. La sylviculture intensive de plantations dans un contexte d'aménagement écosystémique – Rapport du groupe d'experts, sous la direction de M. Barrette et M. Leblanc, Québec, 112 p. [Disponible en ligne.](#)

Avec les contraintes qui s'accumulent (changements climatiques, incendies forestiers plus fréquents et plus intenses, espèces exotiques envahissantes, engagement de protection de la biodiversité), plusieurs régions devraient connaître un manque de peuplements de qualité. Nous pensons que l'accumulation de ces contraintes modifiera inévitablement la structure industrielle dans plusieurs régions. L'augmentation de la récolte de bois présentant un haut niveau de contraintes opérationnelles, dans certaines régions, est un symptôme annonciateur. Il est essentiel que le gouvernement amorce un processus de transition économique juste du secteur forestier et de diversification économique des communautés forestières, afin de ne pas laisser tomber les personnes œuvrant dans le secteur forestier et les communautés forestières. Ce plan de transition juste doit être cocréé avec les travailleurs et les travailleuses, les syndicats, les entreprises et le gouvernement, incluant les Nations autochtones.

### **Quelles actions pourraient être mises en œuvre pour favoriser l'utilisation de la biomasse forestière?**

Le chauffage de bâtiments à la biomasse forestière résiduelle, dans un circuit court où l'électrification est difficile et en remplacement d'énergies fossiles, peut aider à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Cependant, certaines utilisations de la biomasse forestière peuvent mener à des émissions de gaz à effet de serre de plus grande ampleur que les combustibles fossiles sur une longue période. Tous les projets d'utilisation de biomasse forestière résiduelle pour la production d'énergie devraient passer par une évaluation des bénéfices environnementaux et assurer des bénéfices au maximum en 2050, pour être conformes à notre objectif de carboneutralité.

Une subvention à l'achat de l'équipement de chauffage, pour les équipements visant la production d'énergie en circuit court, pourrait contribuer à favoriser cette filière.

Nature Québec est cependant d'avis qu'en aucun cas des arbres ne devraient être coupés spécifiquement pour créer de la biomasse forestière. L'aspect « résiduel » de la biomasse forestière est essentiel.